

## Document explicatif du budget municipal 2026

**Saint-Alexandre, le 13 janvier 2026** – Le maire de la municipalité de Saint-Alexandre, Monsieur Yves Barrette, annonce cette année un budget de fonctionnement de 4 298 510 \$ et un budget d'investissement de 2 403 500 \$ pour l'année 2026, marqués par un soutien à la communauté et aux organismes et par des investissements importants pour les infrastructures en eaux.

### Aide financière à la communauté et aux organismes

L'aide financière aux différents organismes pour 2026 représente 66 490 \$. Plusieurs programmes de subvention offerts par la municipalité sont maintenus, entre autres le programme mis en place depuis 2018 pour le soutien aux familles pour les activités sportives qui est à 100 % de la dépense pour un maximum de 150 \$ par enfant.

Les subventions à la communauté sont de l'ordre de 27 000 \$ comprenant les montants pour les couches lavables, les produits d'hygiène féminins réutilisables, le remplacement des vieilles toilettes par celles à faible débit, le soutien aux familles pour les activités sportives et culturelles ainsi que pour l'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie. Enfin, des mesures incitatives pour le développement des boisés viendront soutenir le plan de conservation des végétaux et des boisés étudié en 2019 en collaboration avec les citoyens. Il fut adopté en décembre 2019 avec la mise sur pied d'un Fonds vert et la conclusion d'une entente avec la Fondation de la Faune pour la création d'un « Fonds des municipalités pour la biodiversité » dédié à la Municipalité de Saint-Alexandre.

L'entente concernant l'aréna permet aux citoyens de Saint-Alexandre de participer aux activités de l'aréna de Bedford à des taux harmonisés avec les autres municipalités. Le coût de l'entente pour 2026 est à 19 460 \$.

### Investissements dans nos infrastructures d'eau potable et en eaux usées

La Municipalité de Saint-Alexandre entend investir massivement dans ses infrastructures. Ces investissements viseront principalement les infrastructures d'eau potable et des eaux usées.

Le projet majeur pour la Municipalité de Saint-Alexandre en 2026 est la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable. Ce projet majeur a reçu en 2025 les autorisations gouvernementales afin de pouvoir être réalisé et permettra de mieux répondre aux besoins en eau potable. Le projet est estimé à 2 200 000 \$. Afin de financer les travaux, la Municipalité devra utiliser les sommes dans la réserve financière de l'eau potable ainsi qu'effectuer un emprunt à long terme. Les demandes d'aide financière n'ont malheureusement pas été positives, mais le conseil municipal considère ce projet comme étant prioritaire et doit procéder à sa réalisation.

D'autres investissements sont également prévus dans les installations en eau potable pour l'année 2026. L'automate de l'usine de traitement est maintenant désuet et cela entraîne des pannes de fonctionnement qui peuvent amener des arrêts de service. Afin d'assurer une meilleure résilience de notre réseau, la Municipalité remplacera cet équipement. Nous devrons également procéder à la mise à niveau des piézomètres d'observation afin d'être en norme avec les exigences gouvernementales. Ces différents travaux seront financés par le programme de la TECQ 2024-2028.

Pour les eaux usées, la Municipalité procédera au changement du dégrilleur de la station de traitement afin de pouvoir filtrer plus efficacement les matières provenant du réseau d'égout. Cela permettra à l'usine de traitement des eaux usées d'être plus efficace. Ces travaux seront financés par la TECQ 2024-2028. Finalement, la Municipalité procèdera également à la vidange des boues de la station.

En voirie, la Municipalité entend poursuivre la mise en place de ralentisseurs de vitesse sur son réseau routier. Elle remplacera également un véhicule de travail pour le service des travaux publics, puisque la camionnette actuelle a atteint sa durée de vie utile. Au parc Marie-Jeanne-Frégeau, des améliorations mineures sont prévues en lien avec la nouvelle surface multifonctionnelle. Un nouvel emplacement pour les mâts de drapeaux à l'Hôtel de Ville sera aménagé afin de garantir un espace de travail sécuritaire pour les employés est également prévu en 2026.

## **Redevances pour les matières résiduelles**

Le coût de la cueillette des ordures et des matières résiduelles est établi à 271,18 \$ la porte par la MRC du Haut-Richelieu. La municipalité abaisse ce montant à 263,16 \$ ce qui représente une économie de 8,02 \$ la porte. Cette économie est financée à l'aide des redevances reçues sur les matières recyclées et des frais économisés par la réduction du volume de matières résiduelles à enfouir. **Plus vous recyclez, plus vous abaissez** la quantité de matières résiduelles à enfouir. **Plus vous réduisez à la source** plus vous abaissez les frais directs à payer pour ce service. Vous pouvez visiter le site Internet de Compo Haut-Richelieu à <http://www.compo.qc.ca/>

## **La facture pour les services de la Sûreté du Québec**

Cette année, la facture pour les services de la Sûreté du Québec se chiffre à 483 175 \$ et représente une augmentation de 4,37 %, soit un montant de 20 248 \$ comparativement à l'année dernière.

## **Variation du compte de taxes 2026**

Comme il s'agit d'un nouveau rôle d'évaluation, il est plus difficile d'estimer la hausse du taux de taxe foncière due aux différences du pourcentage des augmentations de valeurs entre les immeubles. Pour l'exercice, nous estimons une hausse de la valeur de 40 %. Le compte de taxes comporte une hausse de 708 % pour l'année 2026. Dans le cas d'une résidence unifamiliale moyenne avec tous les services, cela représente une augmentation de 171,03 \$. Le taux de taxe pour les exploitations agricoles enregistrées (EAE) est le même que les résidences du territoire.

Le règlement 26-430 adopté le 12 janvier dernier décrète l'imposition des taxes et des tarifs pour l'année 2026. L'administration municipale procédera à l'envoi des comptes de taxes à la fin janvier.

**Tableau de la variation pour une résidence unifamiliale moyenne** (Passant d'une valeur de 400 000 \$ en 2025 à 560 000 \$ en 2026)

	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>ÉCART (\$)</b>	<b>ÉCART (%)</b>
Taxe foncière générale, taxe verte et service de la dette	1 698,80 \$	1 792,56 \$	93,76 \$	5,52 %
Tarification – Matières résiduelles et recyclage	214,89 \$	263,16 \$	48,27 \$	22,46 %
Tarification eau potable et au compteur (200 m <sup>3</sup> ) – eaux usées	501,00 \$	530,00 \$	29,00 \$	5,79 %
<b>Compte de taxes moyen – TOTAL</b>	<b>2 414,69 \$</b>	<b>2 585,72 \$</b>	<b>171,03 \$</b>	<b>7,08 %</b>

Source : Municipalité de Saint-Alexandre • 450 346-6641 • info@saint-alexandre.ca

## Le budget municipal 2026

Les membres du Conseil de la municipalité ont adopté le 12 janvier 2025, les prévisions budgétaires 2026 et le plan triennal en immobilisations pour l'exercice financier 2026-2027-2028.

En voici un bref résumé :

### **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

#### **Revenus**

Taxes sur la valeur foncière		
Taxe générale	(Évaluation de 498 903 000 \$ X 0,2965 \$/100 \$)	1 479 250
Taxe générale agricole	(Évaluation de 333 046 200 \$ X 0,2965 \$/100 \$)	987 480
Taxe spéciale pour le service de la dette	(Évaluation de 831 949 200 \$ X 0,0236 \$/100 \$)	196 540
Taxe verte	(1 146 immeubles x 20 \$)	22 920
Tarifications de secteur (services municipaux)		
Eau potable : 170 \$/unité de logement		121 720
Eau au compteur		
Consommation d'eau 0,70 \$/m³ et 1,72 \$/m³ à plus de 275 m³		88 370
Égouts : 220 \$/unité de logement		152 250
Tarification à l'ensemble (services municipaux)		
Matières résiduelles : 263.16 \$/unité de logement		284 480
Centre d'urgence 9-1-1		13 220
Tarifications de secteur (service de la dette)		
Règlement 15-284 – Installations septiques		56 280
Paiement tenant lieu de taxes pour l'école primaire et CPE		19 950
Transferts de droit (remboursement TVQ et collecte sélective)		207 610
Services rendus aux organismes municipaux ( <i>services incendie extérieurs</i> )		18 000
Autres revenus		
Administration générale		47 600
Service de loisirs municipal		85 000
Imposition de droits ( <i>permis et certificats, mutations, redevances des carrières de sables</i> )		221 000
Intérêts et amendes		31 000
Transferts		
Sécurité publique		7 000
Transport		51 840
Hygiène du milieu		12 000
Loisirs et Culture		17 000
Autres revenus		178 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 298 510</b>

## Dépenses

Administration générale ( <i>conseil, gestion financière et administrative, MRC, application de la loi, évaluation</i> )	807 330
Sécurité publique ( <i>S.Q. 462 930 \$, service incendie, brigadier scolaire</i> )	919 850
Transport ( <i>voirie, déneigement, éclairage des rues, transport adapté</i> )	591 600
Hygiène du milieu ( <i>eau potable, eaux usées, matières résiduelles, cours d'eau, environnement</i> )	801 310
Santé & Bien-être ( <i>O.M.H. Programme d'aide aux familles</i> )	20 000
Urbanisme ( <i>permis, zonage, urbaniste, quote-part CLD et tourisme, subventions</i> )	134 980
Loisirs et Culture ( <i>infrastructures, parcs, terrains de jeux, coordination et entretien</i> )	631 410
Dette à long terme - intérêts	136 200
Frais de financement	2 000

### Autres activités financières

Dette à long terme - capital	136 250
Transfert aux activités d'investissement	183 500
Virement à des fonds réservés	(65 920)
Appropriation du surplus accumulé non affecté	0

**TOTAL** **4 298 510**

**Surplus (déficit) de l'exercice** **0**

---

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

### Revenus

Transferts	
Voirie	13 500
Hygiène du milieu	465 170
Emprunt à long terme	
Hygiène du milieu	1 749 000
<b>Total</b>	<b>2 227 670</b>

---

### Dépenses en immobilisations

Administration ( <i>achat d'ordinateurs et modification Hôtel de Ville</i> )	12 000
Transport ( <i>ralentisseurs de vitesse et nouvelle camionnette</i> )	90 000
Hygiène du milieu ( <i>eau potable et eaux usées</i> )	2 415 000
Loisirs et Culture ( <i>aménagement parc municipal</i> )	70 000
-Total	<u>2 587 000</u>

### Affectations

Montant issu des réserves financières	(175 830)
Transfert des activités de fonctionnement	(183 500)

**Surplus (déficit) de l'exercice** **0**

---

Plan triennal des dépenses en immobilisations	2026	2027	2028
Infrastructures	2 505 000 \$	1 700 000 \$	215 000 \$
Bâtiments	10 000 \$	0 \$	0 \$
Terrains	0 \$	0 \$	0 \$
Véhicules	70 000 \$	50 000 \$	0 \$
Machinerie, outillage et équipement divers	0 \$	0 \$	0 \$
Ameublement et équipement de bureau	2 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
<b>Total</b>	<b>2 587 000 \$</b>	<b>1 751 000 \$</b>	<b>216 000 \$</b>

### Taxe foncière générale et service de la dette

En 2025, la Municipalité a procédé au dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation pour les années 2026-2027-2028. Ainsi, afin de rééquilibrer les sommes perçues par la taxation foncière, le taux de taxation descend à 0,2965 \$ du 100 \$ d'évaluation. Ce taux sera le même pour les installations agricoles. La taxe spéciale pour le service de la dette sera établie à 0,0236 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble des règlements suivants : 12-242 Complexe municipal, 20-270 pour l'acquisition du terrain situé au 497, rue Saint-Denis, 20-271 pour l'acquisition du camion autopompe incendie et 25-427 pour la réhabilitation du rang Kempt.

### Tarifs de secteur pour les services d'eau potable et d'eaux usées

Le tarif pour le service d'égout est augmenté à 220 \$ par unité de logement. Pour l'eau au compteur, le taux sera établi, à 0,70 \$ le mètre cube d'eau consommé pour les premiers 275 m<sup>3</sup> et à 1,72 \$ le mètre cube d'eau consommé pour les mètres cubes supplémentaires (mesure adoptée pour l'économie d'eau potable). Le tarif fixe pour l'eau augmente à 170 \$ par unité de logement.

### Cueillette des ordures et des matières résiduelles

Le coût de la cueillette des ordures et des matières résiduelles augmente de 48,27 \$ soit à 263,16 \$ par porte.

### Licences de chiens et de chats

À la suite de son expérience de la dernière année, le Conseil municipal a conclu une entente de service avec l'organisme Proanima d'une durée de 5 ans. À titre de responsable de la gestion animalière pour la municipalité, l'organisme est chargé de voir à l'application de la réglementation municipale.

Vous trouverez un bouton sur le site internet [www.saint-alexandre.ca](http://www.saint-alexandre.ca) vous dirigeant directement à l'inscription de vos animaux chez Proanima. Le règlement est également sur le site internet de la municipalité. Veuillez noter que l'inscription annuelle de vos animaux est obligatoire.

### Compte de taxes 2026

Chaque propriétaire est responsable de faire parvenir son compte de taxes à son institution financière lorsque celle-ci est responsable du paiement. Si le compte de taxes total dépasse le montant de 300 \$, le contribuable a le privilège de le payer en **quatre (4) versements**. Le premier versement de taxes est fixé à **30 jours** suivant l'émission du compte, le deuxième au **6 mai 2026**, le troisième au **8 juillet 2026** et le quatrième et dernier versement est fixé au **9 septembre 2026**. Le taux d'intérêt chargé sur les arrérages de taxes est à 8 % en 2026. N'oubliez pas que le paiement des taxes par carte de crédit n'est plus autorisé.

*Pour toute information supplémentaire, composez le 450 346-6641 ou par courriel à [info@saint-alexandre.ca](mailto:info@saint-alexandre.ca)*

Figure 1 – Répartition des revenus 2026

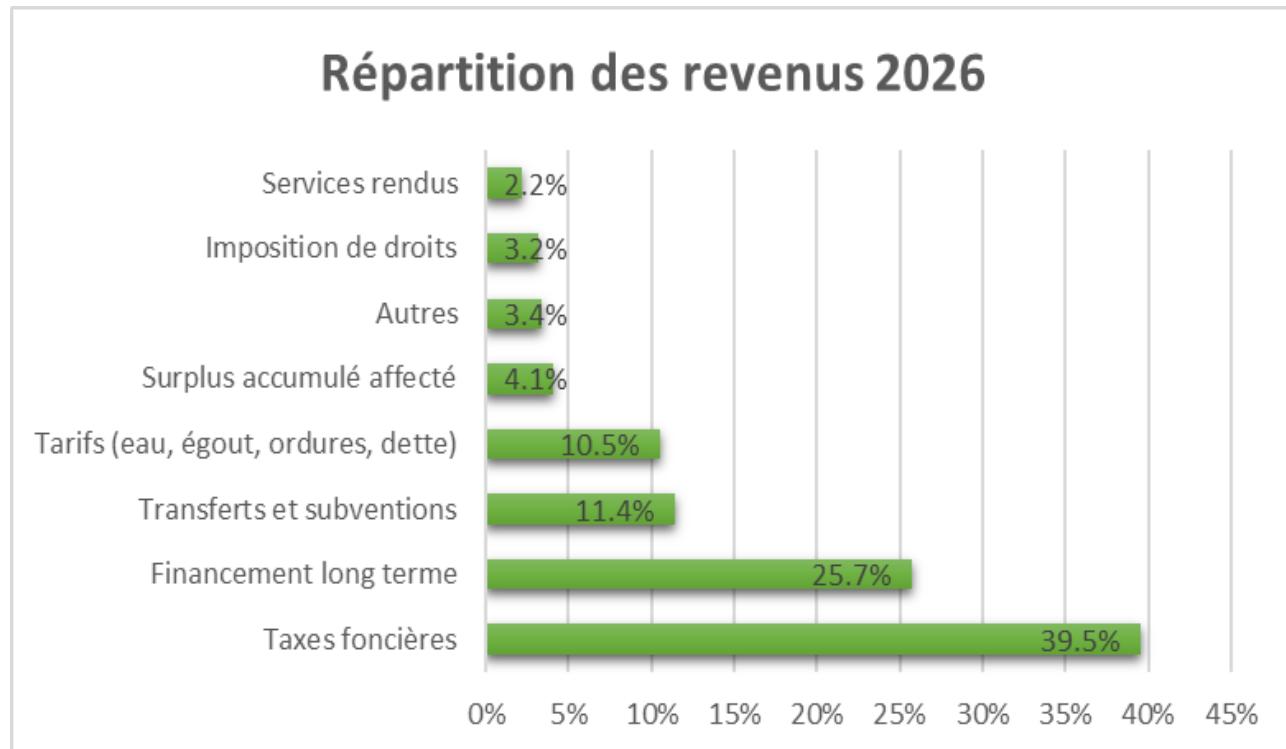


Figure 2 – Répartition des dépenses 2026

